

Décentralisation

Le Sénat passe les métropoles au banc d'essai

La Haute Assemblée a entendu les représentants des ensembles urbains et des associations d'élus.

«**N**ous considérons que rien n'est écrit, rien n'est décidé à ce stade», tel a été le credo de Jean-Pierre Sueur (PS), président de la commission des lois du Sénat, lors des tables rondes qu'il a organisées les 23, 24 et 25 avril. Les métropoles particulières (de Paris, Lyon et Marseille), et les onze métropoles «classiques» inscrites dans le premier projet de loi de décentralisation étaient au cœur de ces rendez-vous. Jean-Jack Queyranne, président (PS) de la région Rhône-Alpes, a dénoncé une «lecture datée» qui, selon lui, tourne le dos à la fois à «la société en réseau» et à «l'égalité des territoires». «Le fait qu'il y ait un projet de loi sur les métropoles et un autre sur les régions va compliquer les choses», a déploré, pour sa part, Michel Destot (PS), président de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF).

Les fonctions, plutôt que la population

Les élus de Paris métropole ont préconisé d'abaisser le seuil des intercommunalités de 300 000 à 200 000 habitants en petite couronne et de 200 000 à 100 000 pour les territoires de la grande couronne intégrés dans l'aire urbaine (au sens de l'Insee). Le représentant de la ville de Paris, Pierre Mansat (ex-PCF), a plaidé, quant à lui, pour que la région et les conseils généraux intègrent les



D'après Jean-Pierre Sueur, le transfert automatique de certaines compétences sociales des départements aux métropoles ne fait pas l'unanimité parmi les présidents des groupements intercommunaux concernés.

structures de gouvernance de la métropole de Paris. La fusion des six principales intercommunalités des Bouches-du-Rhône au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence a donné lieu à un débat enflammé. Par ailleurs, Daniel Delaveau (PS), président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), a prôné la fusion, à terme, des régimes des communautés d'agglomération et des communautés urbaines. Unanimes, l'ADCF, l'Association des communautés urbaines de France et l'AMGVF ont souhaité que le statut de métropole clas-

sique puisse être proposé à des groupements intercommunaux situés en dessous des seuils démographiques prévus, mais exerçant des fonctions métropolitaines (présence d'un CHU, d'une université, d'un aéroport international...). D'après Jean-Pierre Sueur, le transfert automatique de certaines compétences sociales des départements aux métropoles ne fait pas l'unanimité parmi les présidents de groupements intercommunaux eux-mêmes. Et de citer la présidente de Lille métropole, Martine Aubry, très réservée sur ce dispositif. *Jean-Baptiste Forray*